

Législature 2021-2026

N° 06

Message du Conseil communal au Conseil général du 14 septembre 2021

Octroi d'un crédit d'étude de CHF 137'000.00 TTC pour la réalisation d'une planification énergétique territoriale communale

1. Introduction et descriptif de l'étude

L'élaboration d'une planification énergétique est essentielle pour atteindre une utilisation coordonnée et cohérente des énergies (sol, eau du lac, bois, soleil, biogaz, etc.). Cette étude s'inscrit pleinement dans les mesures de suivi de l'octroi du label « Cité de l'énergie » par la Commune et elle a été discutée et approuvée, lors de la dernière législature, par la Commission de l'énergie.

La planification énergétique est un complément indispensable aux plans communaux des énergies. Elle tend, en effet, à mettre à jour et à préciser ces derniers.

L'étude envisagée permettra :

- de connaître la situation énergétique communale à partir de la caractérisation de chaque bâtiment ;
- de bénéficier d'une vision cohérente, cartographiée et chiffrée sur les consommations et ressources énergétiques à l'échelle du territoire communal ;
- d'établir des valeurs de référence pour assurer un suivi énergétique (bilans d'énergie, énergie primaire et CO₂) ;
- d'augmenter la part d'utilisation des énergies renouvelables locales grâce aux pistes identifiées et de gagner en autonomie par rapport aux ressources fossiles ;
- de déterminer l'évolution souhaitable de l'approvisionnement énergétique sur le territoire ;
- de tenir compte de la stratégie retenue par l'intégration de principes énergétiques dans les règlements communaux ;
- de favoriser l'information de la population en matière de renouvellement des dispositifs de chauffage et d'isolation des bâtiments ;
- d'identifier des projets de nouveaux réseaux de chauffage à distance ou d'extension des réseaux existants ou toutes autres solutions appropriées ;
- de se fixer des objectifs priorités et réalistes ;
- de lancer des études spécifiques et de planifier des projets d'infrastructures (réseau de chauffage à distance, biogaz, etc.) ;
- d'élaborer des politiques d'encouragement à la réduction d'utilisation d'énergie, particulièrement d'origine fossile.

Les conclusions de cette étude permettront d'entreprendre et de mettre en place les meilleures solutions collectives et individuelles en termes d'alimentation en énergie s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable énergétique.

2. Coût de l'étude

Le coût de l'étude a été établi par le Service communal de l'environnement, en tenant compte d'une offre demandée à un partenaire potentiel.

Etude - planification énergétique territoriale

Etat des lieux, "Besoins futurs" et "Ressources et réseaux"	CHF	33'000.00	HT
Scénarios énergétiques stratégiques	CHF	23'000.00	HT
Etudes technico-économiques par quartiers / zones	CHF	23'000.00	HT
Intégration des conclusions aux documents réglementaires	CHF	23'000.00	HT
Intégration des conclusions au système d'information géographique territorial	CHF	19'000.00	HT
Frais divers et imprévus (5 %)	CHF	6'000.00	HT
Total HT	CHF	127'000.00	HT
TVA	CHF	9'779.00	
TOTAL TTC Arrondi	CHF		137'000.00 TTC

3. Financement

Le montant de CHF 137'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. Le Service de l'énergie du Canton de Fribourg subventionnera la réalisation de l'étude à hauteur de $\frac{1}{3}$ des coûts. L'investissement net de CHF 91'300.00 TTC sera amorti sur une période d'environ 10 ans, soit 10 % par année.

L'amortissement annuel de CHF 9'130.00 TTC sera imputé dans le chapitre comptable 780 (protection de la nature).

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2 %, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

4. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 137'000.00 TTC pour la réalisation d'une planification énergétique territoriale communale.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 16 août 2021.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

Annexe : Rapport de la Commission de l'énergie

Rapport de la Commission de l'énergie relatif à la demande de crédit en vue de la planification énergétique territoriale communale

Dans le cadre du processus de labellisation Cité de l'énergie (obtenue le 24 novembre 2020), la Commission de l'énergie a établi un **plan d'action** visant à améliorer la gestion et l'utilisation de l'énergie à l'échelle de la commune.

Le Conseil communal a, par l'adoption de ce plan d'action ainsi que par la sollicitation du label « Cité de l'énergie », engagé la Commune d'Estavayer en faveur d'une politique visant à la conversion vers des énergies non fossiles et vers une utilisation rationnelle de l'énergie.

L'une des priorités de ce plan d'action est la **mise à jour des 8 plans communaux des énergies**, héritage du processus de fusion. Au vu des évolutions récentes aussi bien réglementaires que techniques en la matière, ces plans nécessitent une mise à jour.

Pour assurer ou, à tout le moins, améliorer la cohérence entre les 8 plans communaux des énergies, l'élaboration d'une **politique globale de gestion et de développement des énergies** passe par une connaissance fine de l'état des lieux et des potentiels existant sur notre territoire.

Selon les Services communaux concernés, les habitants de la Commune, confrontés à des choix énergétiques, tant pour des constructions nouvelles, que pour des renouvellements de système de chauffage, ne trouvent pas en la Commune le partenaire pouvant leur apporter des réponses pertinentes, inscrites dans une vision plus large. La Commune devrait pouvoir répondre à ses habitants et les orienter vers des solutions. De même, cette planification permettra d'envisager un développement cohérent des infrastructures liées à l'énergie (chauffage à distance, réseau de gaz naturel, etc.)

La réalisation d'une **planification énergétique territoriale** permettra d'acquérir cette connaissance de base technique, préalable indispensable à l'élaboration d'une politique cohérente avec une vision à moyen et idéalement long terme.

En ce sens la Commission de l'énergie recommande aux conseillers généraux d'accepter l'octroi du crédit.

Pour la Commission, Steve Pillonel